



Listen to this article

« Cherchez premièrement le royaume et la justice de Dieu. » - Matthieu 6 : 33.

Au commencement du ministère terrestre de notre Seigneur, la nation Juive fut invitée à devenir le Royaume de Dieu. L'offre de la principale bénédiction de Dieu était « premièrement pour les Juifs. » Durant des siècles, ils furent le peuple particulier de Dieu. Ils furent appelés à être pour Dieu « un royaume de sacrificateurs et une nation sainte », un trésor particulier de Dieu, composé d'une classe de sacrificateurs et d'un peuple choisi et saint (Exode 19 : 5, 6). Notre compréhension n'est pas que tout Israël, depuis le temps où la loi fut donnée, ait pu faire partie du Royaume Céleste, quelle qu'ait pu être la fidélité des Israélites. Aucun d'entre eux ne pouvait faire partie de cette classe du Royaume avant que Jésus ne vînt sur terre, car Il était le Précurseur de cette classe. L'offre fut faite aux Juifs de son époque. Mais ceux de la nation qui vécurent précédemment, et qui furent fidèles à Dieu, loyaux envers leur Alliance, ceux-là seront grandement bénis par le Seigneur, sur le plan humain. Ils seront employés pour bénir toutes les nations, sous l'Israël Spirituel, le Royaume de Dieu actuellement en cours d'établissement.

La faveur particulière que Dieu manifesta à l'égard du peuple d'Israël naturel en le choisissant de préférence à toute autre nation, est spécialement due au fait que ce peuple constituait la descendance de son ami fidèle, Abraham.

Dieu promit à Abraham qu'à cause de sa foi et de son obéissance, sa descendance serait bénie. Elle le serait, non pas parce que les Israélites étaient, de par eux-mêmes, plus saints ou meilleurs que les autres peuples (voir Exode 32 : 9-13 ; Deutéronome 9 : 4-8). Mais ce fut par égard pour leurs pères que Dieu les choisit pour être son peuple.

Lors de la Première Venue de notre Seigneur, le temps était venu pour que soit lancée

l'offre de la participation au Royaume et pour que soit éprouvée la nation entière d'Israël, dans le but de déterminer si elle était prête pour cette bénédiction de choix. Jésus fut Celui qui fit l'offre de ce Royaume, car Il s'était consacré comme Sacrifice pour le péché, devant constituer la base de l'établissement du Royaume sur la terre.

Vraies et fausses idées concernant le Royaume

Le Sermon sur la Montagne, duquel est tiré notre texte, indique la ferveur et la sincérité de cœur nécessaires à ceux qui deviendraient membres de la classe du Royaume. Le Maître donne à entendre que, de cette nation privilégiée qui entendrait son Message, seule une partie serait prête à l'accepter. Beaucoup étaient absorbés par les choses de cette vie, parce qu'ils mangeraient, ce qu'ils boiraient, de quoi ils se vêtiraient. Mais pour être prêts à recevoir la bénédiction offerte, pour être agréables à Dieu, ils devaient faire du Royaume leur sujet de prédilection. « *Cherchez premièrement le royaume et la justice de Dieu* » (Matthieu 6 : 33), ordonna le Sauveur, et non les choses terrestres. Si le Royaume constituait leur première préoccupation, il serait pourvu à tous leurs besoins terrestres ; « *toutes ces choses vous seront données par-dessus* » était sa promesse.

Peu nombreux étaient les Juifs prêts à suivre un Maître si énergique. Ils avaient leurs propres plans - dans les affaires, en politique et dans les fonctions sociales. En conséquence, cette invitation lancée par Jésus de tout quitter afin d'obtenir un Royaume duquel ils ne savaient rien et qui semblait si inconcevable, ne les trouva pas vraiment disposés. Les douze Apôtres étaient parmi les premiers à accepter son offre. Au temps de la mort de Jésus, un peu plus de cinq cents personnes se sont jointes à Lui comme disciples. Nous apprenons que cent vingt d'entre eux étaient réunis dans la chambre haute le jour de la Pentecôte, où ils reçurent l'engendrement du saint Esprit. Après la Pentecôte, quelques milliers de Juifs prirent la décision de faire du Royaume de Dieu leur priorité. Ceux-là, toutefois, n'étaient qu'une petite minorité au sein de la nation d'Israël.

Pendant tout cet Age de l'Évangile, il y en a peu qui ont entendu l'Appel et accepté les conditions, qui se sont déterminés à faire du Royaume de Dieu la priorité de leur vie. Satan a essayé de faire croire à nombre d'entre eux que la papauté était ce Royaume, ou que la Grande Bretagne, la Russie ou tout autre royaume de la terre l'était. A d'autres, il proposa

une mauvaise interprétation des paroles de l'Apôtre, « *Car le royaume de Dieu, c'est la justice, la paix et la joie, par le Saint Esprit* » (Romains 14 : 17) et s'est efforcé de leur faire croire que le Royaume de Dieu n'était que la justice et la sainteté de vie, le fait de vivre une vie pieuse par la puissance de l'Esprit du Seigneur. Une étude du sujet du Royaume de Dieu, tel qu'il est présenté par les saints Prophètes, les Apôtres ainsi que notre Seigneur Jésus Lui-même, montre facilement jusqu'à quel point toutes ces théories se sont éloignées de l'enseignement des Ecritures concernant ce Royaume. Nous avons réellement un adversaire rusé !

Comment les chrétiens peuvent garder la loi de Dieu

Toutes ces fausses interprétations ont obscurci la véritable signification du Royaume ; elles ont obscurci l'idée que Dieu procédait au choix des membres de la classe du Royaume, et le fait que nous ne faisons pas simplement une consécration totale de notre petit tout au Seigneur, selon ses termes, mais que nous devrions continuellement mettre ce vœu de consécration en pratique, considérant tout le reste comme étant une perte, afin de pouvoir devenir membres de la glorieuse troupe dont Jésus est la Tête. Cet obscurcissement d'esprit est toujours d'actualité chez la majorité de ceux qui se prévalent du nom de Jésus ; mais le complètement des membres du Corps de Christ est assuré, en dépit des efforts vigoureux déployés par Satan pour l'empêcher. Maintenant, le nombre est presque atteint ; en effet, nous croyons que le peu qui entre actuellement ne fait que prendre les places abandonnées par d'autres qui, par infidélité, ont perdu la couronne qui leur avait été préparée ; car nous comprenons que le nombre complet avait accepté l'invitation et avait été engendré de l'Esprit lorsque l'Appel général prit fin, en automne 1881. Voir les ETUDES DANS LES ECRITURES, volume 3, chapitre 6 - « L'œuvre de la Moisson ».

Lorsque nous, les Gentils, recherchons le Royaume de Dieu, nous devons nous rendre compte que le Seigneur n'a pas changé sa position prise dès le départ, lorsqu'Il dit aux Israélites que, pour obtenir la vie éternelle, ils devaient garder la Loi. Il n'y a pas d'autre façon. Dieu n'élèvera pas aux honneurs du Royaume quiconque violerait sa Loi. La question nous vient alors : Comment pouvons-nous garder la Loi ? Si les Juifs n'ont pu la garder durant 1600 ans, comment pourrions-nous le faire ? Le Seigneur ne dit-Il pas par l'Apôtre

qu'aucune chair ne peut être justifiée à ses yeux par les œuvres de la Loi ? Comprendre cela, c'est comprendre une partie des choses profondes de Dieu, à savoir que : « *Dieu était en Christ, réconciliant le monde* [ceux du monde qui acceptent maintenant l'Appel de l'Évangile] *avec Lui-même, ne leur imputant pas leurs fautes* » - 2 Corinthiens 5 : 19, Darby.

« Vos corps sont des membres de Christ »

Christ garda la Loi et satisfit la Justice divine pour tous ceux qui deviendraient siens durant l'Age de l'Évangile ; et son mérite est imputé à ceux qui gardent la Loi dans leur cœur tout en étant empêchés de la garder d'une manière absolue par les faiblesses de leur chair déchue qu'ils ne sont pas en mesure de maîtriser. Ainsi, Paul dit que la justice de la Loi est accomplie en nous qui marchons non selon la chair, mais selon l'Esprit. En premier lieu, par l'imputation de son Mérite à leurs corps mortels, leur chair, notre Rédempteur couvre leurs imperfections naturelles. Deuxièmement, parce que ce corps ainsi consacré et justifié est sacrifié, Il les considère comme morts comme êtres humains. Ils sont alors engendrés à une nouvelle nature, une nature spirituelle. Dès lors, leur corps mortel est considéré comme celui de la Nouvelle Créature, et non comme un corps humain ; car celui-ci a été sacrifié. En réalité, toutefois, il est vivifié pour être le serviteur de la Nouvelle Créature. Etant toujours réellement humain, il doit recevoir une robe de justice qu'il doit porter jusqu'à la fin de la vie présente. Elle est fournie par notre Sauveur.

L'Apôtre Paul, parlant de nos corps humains du point de vue de notre nouvelle parenté en Christ Jésus, dit : « *Ne savez-vous pas que vos corps sont des membres de Christ ?* » (1 Corinthiens 6 : 15). Dieu ne considère plus notre corps charnel comme le corps d'un être humain. C'est un membre de Christ, la propriété de la Nouvelle Créature spirituelle. Cette Nouvelle Créature garde la Loi de Dieu. Là où il y a un échec, ce n'est pas la Nouvelle Créature qui est responsable, mais la chair imparfaite, qui est couverte par la robe pure et blanche de la justice de Christ. Dieu la voit comme le corps sans souillure de cette Nouvelle Créature. Ainsi, nous tenons-nous parfaits devant la Loi de Dieu ; ainsi, la justice de la Loi est accomplie en nous qui marchons, non selon la chair, mais sur les traces de Jésus.

La liberté en Christ, non pas celle du manger et du boire

Notre texte nous enjoint de rechercher la justice de Dieu. Cela semble impliquer que Dieu a prévu une justice pour ceux qu'Il appelle maintenant. Cette justice est en Christ, et elle doit être acceptée par toute personne qui s'approche de Dieu ; autrement, n'ayant pas la justice de Dieu, ni l'assistance qui l'accompagne, elle ne pourra pas atteindre le Royaume.

La Nouvelle Créature est à ce point en accord avec le Seigneur, qu'elle cherchera à placer complètement son corps mortel sous le contrôle de la Loi d'Amour. Elle s'efforcera d'être, en toutes choses, juste à l'égard de son prochain et des frères, et bonne et miséricordieuse envers tous. Elle renoncera à sa vie entière pour avoir part au Royaume Céleste. Cela la conduira à servir la cause de la justice de Dieu. Partout où les plans de Dieu seront mis de côté, elle aura pour tâche de les défendre de toute manière raisonnable. Elle sera du côté de la justice et de la vérité. Tous ceux qui recherchent vraiment le Royaume sont disposés de cette manière.

Lorsque l'Apôtre Paul dit que le Royaume de Dieu n'est pas le manger et le boire, mais la justice, la paix et la joie dans le saint Esprit, nous devons comprendre, comme cela nous est montré dans le contexte, que les privilèges de ceux qui sont de cette classe du Royaume ne consistent pas simplement dans la liberté de manger et de boire des choses interdites à ceux qui sont sous la Loi ou dans les liens de superstitions païennes, mais notre liberté est bien supérieure à cela. Ces Juifs qui devinrent des disciples de Christ ont été informés du fait qu'ils étaient dès lors libres des prescriptions de la Loi qui restreignait leur nourriture, etc. Quant au fait de savoir s'ils allaient maintenant manger du porc ou quoi que ce soit d'autre, cela devait par la suite être déterminé en fonction des conditions et des circonstances. Ils avaient, en Christ, une liberté dont ils ne jouissaient pas précédemment, comme Juifs.

Mais Paul fait remarquer que le fait de pouvoir manger des huîtres, du porc et d'autres choses interdites par la Loi, n'est pas la liberté principale. Cette permission ne serait pas tellement une bénédiction. L'élément clé de leur liberté en Christ était cette véritable justice et cette véritable sainteté qui sont une bénédiction et un réconfort pour tous les fils de Dieu. L'idée de l'Apôtre n'était pas non plus que la justice, la paix et la joie constituaient le Royaume, mais que celles-ci sont les résultats bénis de la participation à la classe du Royaume. Ces bénédictions sont l'héritage des héritiers du Royaume, alors même qu'ils sont toujours mineurs, pour ainsi dire, étant toujours instruits et préparés pour le service du Royaume au-delà du voile. Tous les membres du peuple du Seigneur doivent maintenant se

réjouir de la véritable justice, la justice de Dieu, et la rechercher par-dessus toute autre chose.

WT 1916 p.5917

PROVERBES 15 :32

Celui qui rejette la correction méprise son âme,

Mais celui qui écoute la réprimande acquiert l'intelligence.